



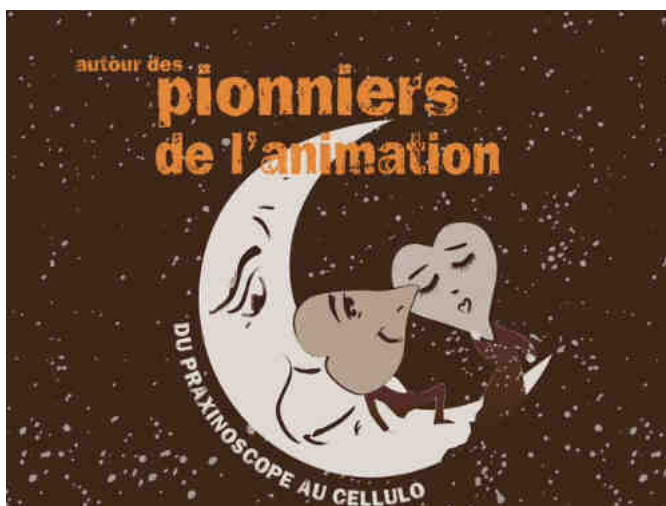
Autour des Pionniers de l'animation

DU PRAXINOSCOPE AU CELLULO > ATELIERS JEUNE PUBLIC

La mission Répertoire de l'ADRC propose à des conditions aménagées des ateliers ludiques et pédagogiques de découverte de l'image animée. Ces séances sont proposées « clé en main » aux salles de cinéma (associatives, municipales ou privées) qui en font la demande. Destinés au jeune public, ces ateliers permettent de manière ludique et pratique de parcourir l'histoire du cinéma d'animation. Ces séances sont encadrées par des professionnels du cinéma, habitués à travailler avec le jeune public : Marcos Uzal et Anne Gourdet-Marès.

I- LE PROGRAMME

Autour des Pionniers de l'animation : du Praxinoscope Au Cellulo
Un programme présenté par le CNC et l'ADRC
à partir d'éléments conservés aux Archives françaises du film du CNC
France - 1h00 - N&B & Coul - visa :
Format image : 1.33/ Cadence : 24 i.s



Autour de Will Day, extraits de films issus de la collection Wilfrid Day, CNC (1997)
Paris-Cinéma (Extrait 2ème partie) Pierre Chenal, 1929
Bécassotte à la mer, Marius O'Galop, 1920
Les Locataires d'à côté, Émile Cohl, 1909
Quelques croquis de gosses, Hy Mayer, 1923
Sculpteur moderne, Segundo de Chomón, 1908
Affaires de coeur, Émile Cohl, 1909
La Tuberculose menace tout le monde, Robert Lortac, Jean Comandon, 1918
Les Déboires d'un piéton, Robert Lortac, Landelle, 1922
Gulliver chez les Lilliputiens, Albert Murlan, Raymond Villette, 1923

→ En savoir plus : http://www.adrc-asso.org/pdf/films_du_repertoire/pionniers.pdf

II- LES CONDITIONS DE LOCATION DES COPIES ADRC

Les projections donnent lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). Ce programme ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des



recettes à hauteur de 50 %). La circulation des copies est effectuée par l'ADRC en accord avec les distributeurs. Le transport de ces copies est à la charge des salles.

III - PRESENTATION DES ATELIERS

> Formule n°1

1h30 (30 enfants, = 1 classe, à partir du CE1, = 7 ans) : Matériel à fournir par la salle : tables.

Sensibilisation aux origines et aux principes du dessin animé avec des jouets optiques : Thaumatrope, Folioscope, Zootrope, Praxinoscope, Phénakistiscope... Découvertes d'autres techniques d'animation en relation avec les films du programme « Du praxinoscope au Cellulo » (papier découpé, objets en trois dimensions, etc.).

NB – La durée de l'atelier peut être aménagée avec l'intervenant en fonction des demandes des programmeurs.

> Formule n°2

2h30 (50 enfants, = 2 classes, à partir du CM1, = 9 ans) : Matériel à fournir par la salle : tables, rallonges, vidéoprojecteur.

1^{ère} partie (1h).

Sensibilisation aux origines et aux principes du dessin animé avec des jouets optiques : Thaumatrope, Folioscope Zootrope, Praxinoscope, Phénakistiscope... Découvertes d'autres techniques d'animation en relation avec les films du programme « Du praxinoscope au Cellulo » (papier découpé, objets en trois dimensions, etc.).

2^{ème} partie (1h30).

Expérimentation de différentes techniques d'animation. Les enfants pourront venir, à tour de rôle, animer eux-mêmes les objets sur une table lumineuse. De courtes saynètes pourront être improvisées, filmées à l'aide d'une webcam et projetées en direct.

IV - TARIFS & MODALITES DE REMUNERATION DE L'INTERVENANT

L'Agence a négocié auprès des intervenants les conditions suivantes valables uniquement sur les copies ADRC. L'ADRC prend en charge les frais de déplacement de l'intervenant. À charge pour la salle d'accueillir l'intervenant et de le rétribuer. Deux possibilités de rémunération sont proposées :

L'association dont dépend l'intervenant adressera à la salle un contrat précisant la nature des prestations fournies et les moyens mis à disposition ainsi qu'une facture.

Si l'employeur est considéré comme organisateur non professionnel de spectacle vivant, il peut procéder à la rémunération de l'intervenant par le biais du guichet unique du spectacle (GUSO) qui est un service de simplification administrative gratuit. L'employeur verse au salarié le montant net de la prestation. Le règlement des cotisations sociales auprès du GUSO.

Formule 1	300 € la séance
Tarif dégressif : 2 à 4 séances	230 € la séance
Tarif dégressif : à partir de 5 séances	Nous contacter
Formule 2	400 € la séance
Tarif dégressif : à partir de 2 séances	Nous contacter

MAJ/16/03/09